

## **École Paul-VI**

666, rue Le Laboureur

Boucherville (Québec) J4B 3R7

Tél.: (450) 655-8930 Téléc.: (450) 655-7620

Courriel : [garde.paul-vi@csp.qc.ca](mailto:garde.paul-vi@csp.qc.ca)

Site web: <http://paulvi.csp.qc.ca/>



# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT SERVICE AUX DÎNEURS

---

## **2018-2019**

## Table des matières

---

Inscription.....	2
Admissibilité .....	2
Modalités d'inscription .....	2
Suspension ou exclusion.....	2
Fréquentations au service aux dîneurs Croque-Menu .....	3
Dîneur régulier.....	3
Dîneur occasionnel .....	3
Tarifification et conditions de paiement.....	3
Exemptions .....	4
La facturation .....	4
Modalités particulières d'encadrement .....	5
Modalités de paiement.....	4
Retard de paiement.....	4
Garde partagée .....	5
Horaire du service aux dîneurs .....	6
Calendrier du service aux dîneurs .....	6
Heures d'ouverture.....	6
Accueil et départ .....	6
Intempéries .....	6
Repas et collations .....	7
Repas traiteur.....	7
Tenue vestimentaire .....	7
Jeux et articles personnels.....	8

## Inscription

---

### Admissibilité

Le service aux dîneurs est accessible à l'ensemble des élèves qui fréquentent l'école Paul VI.

Il s'agit d'un service utilisateur-payeur aux modalités particulières d'encadrement, qui doit être entièrement financé par les parents.

### Modalités d'inscription

Pour être admissible au service aux dîneurs **l'inscription est obligatoire.**

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir et signer la fiche d'inscription, disponible au service de garde.

Toutes modifications à la fiche d'inscription doivent être transmises à la technicienne du service de garde dans le plus bref délai afin de maintenir à jour le dossier de votre enfant.

Si au cours de l'année vous modifiez l'inscription initiale de votre enfant ou souhaitez cesser la fréquentation de votre enfant au service aux dîneurs, les frais payés pour le service aux dîneurs par les parents seront remboursés au prorata du nombre de mois restants. Le mois entamé est facturé en entier.

La contribution financière exigée des parents pour le service aux dîneurs est annuelle. Par conséquent, les absences ne sont pas déduites de la facture.

En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent à respecter les règles de fonctionnement du service aux dîneurs

### Suspension ou exclusion

Lorsque le bien-être, la santé et la sécurité d'un ou de plusieurs élèves sont affectés de façon excessive par la présence d'un élève, après avoir informé les parents concernés, la direction d'établissement peut suspendre l'accès de l'élève au service aux dîneurs ou l'exclure à plus long terme.

L'accès au service aux dîneurs pour un élève peut être suspendu en raison de non-paiement des frais par les parents.

## Fréquentations au service aux dîneurs Croque-Menu

---

### Dîneur régulier

Élève inscrit au service de surveillance du midi pour tous les jours de l'année scolaire.

### Dîneur occasionnel

Élève qui utilise le service de surveillance du midi moins de cinq jours par semaine ou uniquement à certaines semaines.

## Tarifification et conditions de paiement

---

TYPE DE FRÉQUENTATION	TARIFICATION	RELEVÉ(S) D'IMPÔT ADMISSIBLE
<b>DINEUR RÉGULIER</b>	Tarif annuel  364.00\$ premier enfant 364.00\$ premier enfant 182.00\$ troisième enfant Aucun frais à partir du quatrième enfant	FÉDÉRAL ET PROVINCIAL
<b>DINEUR OCCASIONNEL</b>	Période du midi 4.60\$	FÉDÉRAL ET PROVINCIAL
<b>CHÈQUE SANS PROVISION</b>	15.00\$	N/A
<b>CESSATION OU MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION</b>	Frais remboursés au prorata du nombre de mois restants.  Le mois entamé est facturé en entier	
<b>RÉINSCRIPTION</b>	Frais d'administration payés à l'école, sauf dans le cas d'un changement d'école.  50.00\$	N/A

## Exemptions

Il n'y a aucun frais de surveillance du midi pour l'élève marcheur à son école de secteur qui est transféré dans une autre école, qui devient de ce fait, un élève admissible au transport.

## La facturation et les modalités de paiement

Les parents des élèves inscrits au service de garde reçoivent une facture annuelle. Les paiements sont payables, au plus tard, à la date inscrite sur l'état de compte.

Puisqu'il y a un lien dans notre système de gestion entre les enfants d'une même famille, les parents qui ont plus d'un enfant inscrit au même service aux dîneurs, peuvent effectuer un seul paiement pour la famille. Si vous préférez effectuer un paiement spécifique à chaque enfant, vous devez en informer la technicienne du service de garde.

Exceptionnellement, si un parent effectue un paiement en argent, il doit absolument le remettre en main propre soit à la technicienne du service de garde ou au secrétariat. À défaut, nous ne pourrions être tenus responsables de la perte du paiement. Un reçu équivalent au montant remis sera émis.

Tous les paiements doivent être faits préférablement par Internet, en utilisant le numéro de référence indiqué sur l'état de compte, au-dessus du nom du parent qui effectue le paiement, ou par chèque.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la **Commission scolaire des Patriotes**. Veuillez inscrire le nom complet de l'enfant ainsi que son numéro de dossier au recto du chèque.

## Retard de paiement

Le service aux dîneurs ne peut assumer de retard de paiement.

Advenant que le paiement n'est pas effectué dans le délai prescrit ou qu'aucune entente de paiement n'est prise avec la direction de l'école, des mesures seront prises conformément à la [Politique relative à la perception des créances](#) de la commission scolaire.

L'accès au service aux dîneurs pour un élève peut être suspendu en raison de non-paiement des frais par les parents.

## Garde partagée

En situation de garde partagée, les parents sont invités à communiquer avec la technicienne du service de garde afin d'établir la fréquentation selon les besoins de chacun des parents et le type de facturation.

Un calendrier des semaines de garde pourrait être exigé.

**Les parents sont toujours solidairement responsables de la dette.** Ultiment, la direction peut suspendre le service si un parent refuse de payer la dette du parent en défaut, même s'il allègue avoir payé sa partie.

## Modalités particulières d'encadrement

La direction de l'école et le conseil d'établissement peuvent convenir de normes et de frais annuels différents de ceux précisés dans la [Politique relative aux services aux dîneurs de la commission scolaire](#).

Suite au sondage réalisé auprès de l'ensemble des parents de l'école, voici les particularités d'encadrement choisis :

<b>Encadrement/surveillance</b>	Surveillants d'élèves
<b>Nombre d'élèves par responsable</b>	25 au maximum
<b>Activités dirigées</b>	Non
<b>Autres</b>	Les enfants conservent leur repas dans leur boîte à lunch jusqu'au dîner. Les surveillants font chauffer les repas des enfants lorsque ces derniers arrivent à la cafétéria. Les groupes sont formés uniquement d'enfants qui se prévalent du service aux dîneurs.

## Horaire du service aux dîneurs

---

### Calendrier

Le service aux dîneurs est ouvert les jours de classe prévus au calendrier scolaire inclus entre le premier et le dernier jour de classe.

Il est fermé pour les congés fériés, les vacances de Noël, la semaine de relâche scolaire et lors de situations d'urgence.

En tout temps, le calendrier scolaire s'appliquera.

### Heures d'ouverture

ÉLÈVES	PÉRIODES	HEURES
Préscolaire	Midi	11 :10 à 12 :25
Primaire	Midi	11 :46 à 13 :01

## Accueil et départ

---

Les arrivés et les départs des enfants font l'objet d'un grand contrôle au service aux dîneurs.

Il est obligatoire d'aviser le service de garde de l'école de toute absence ou présence inhabituelles de votre enfant au service aux dîneurs.

**Adresse courriel:** [garde.paul-vi@csp.qc.ca](mailto:garde.paul-vi@csp.qc.ca)

**Téléphone :** 450-655-8930 #6 accueil ou #7 technicienne du service de garde

Un enfant inscrit au service aux dîneurs ne peut quitter seul sans avoir une autorisation écrite. Les renseignements suivants doivent OBLIGATOIREMENT être fournis sur l'autorisation de départ : **nom et prénom de l'enfant, date, heure de départ, personne autorisée et signature du parent.**

### Intempéries

Lors d'une suspension des cours pour force majeure (tempête de neige, verglas, panne d'électricité, grève, ...) l'école et le service aux dîneurs seront fermés.

En cas de tempête, veuillez consulter le site web de la commission scolaire des Patriotes à l'adresse suivante : [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca)

## Repas

---

En lien avec la [politique-cadre établissant les balises fourni par le MEEES aux commissions scolaires en matière d'alimentation et d'éducation physique](#), nous favorisons une alimentation saine et équilibrée, en quantité suffisante.

Vous devez fournir les ustensiles, les pailles, et les condiments nécessaires à son repas ; le service aux dîneurs ne les fournit pas.

Les enfants conservent leurs repas à chauffer dans leur boîte à lunch jusqu'au dîner. Les surveillantes font chauffer les repas des enfants lorsque ces derniers arrivent avec elles.

Il est important que le repas de votre enfant soit dégelé préalablement. Le repas ne doit pas nécessiter de préparation pour la surveillante (ex. retirer d'un papier d'aluminium, ajouter une quantité de liquide, etc.)

Afin d'éviter les risques de blessures, nous recommandons fortement l'utilisation des contenants de plastique conçus pour être utilisés dans les fours à micro-ondes.

**Dans le but d'éviter des situations potentiellement dangereuses, nous sollicitons votre collaboration pour faire en sorte que votre enfant évite d'apporter au service aux dîneurs, des aliments à base d'arachides et de noix.**

### Repas traiteur

Un service de repas traiteur pour des repas chauds est offert pour les parents des élèves qui le souhaitent.

Le service de traiteur est indépendant du service aux dîneurs et de l'école. Pour tous commentaires ou suggestions vous devez vous adresser à celui-ci.

En début d'année scolaire, vous recevrez toute la documentation relative au service de traiteur.

## Tenue vestimentaire

---

Les groupes d'élèves vont jouer à l'extérieur si la température le permet. Vous devez donc prévoir des vêtements adéquats selon les saisons.

**Des vêtements de rechange bien identifiés au nom de l'enfant peuvent être très utiles.**

Durant l'hiver, le pantalon de neige et les bottes d'hiver sont obligatoires pour jouer dans la neige.

Par mesure de sécurité, les espadrilles sont obligatoires au gymnase.



## **Jeux et articles personnels**

---

Considérant que nous avons tout le matériel nécessaire pour la tenue d'activités, il est interdit d'apporter les jeux et/ou articles personnels à la maison à moins d'une activité spéciale pour laquelle vous serez préalablement avisés.

En aucun cas le service aux dîneurs ou l'école Paul VI ne pourront être tenus responsable pour la perte ou le bris d'un jeu et/ou d'un article personnel provenant de la maison.



Il est possible, pour les utilisateurs du service aux dîneurs, d'effectuer leurs paiements par internet ou par téléphone à la Banque Nationale et dans la plupart des autres institutions financières. Il est à noter que les paiements au comptoir ou au guichet automatique ne sont pas acceptés à l'exception des Caisses Desjardins. **Le délai de traitement par internet est de 24 à 48 heures.**

### **PAIEMENTS PAR INTERNET :**

Vous pouvez adhérer à ce mode de paiement en tout temps uniquement pour payer les frais du service de garde. Veuillez consulter le site internet de votre institution financière\* et choisir le fournisseur : **Commission scolaire des Patriotes (C.S.P.) dont le libellé se termine par le mot « Service de garde » ou « SDG ».**

Pour effectuer le paiement, vous aurez besoin du numéro de référence de 19 positions commençant par SDG qui apparaît sur votre état de compte, au-dessus des coordonnées de chacun des payeurs. Vous devez faire attention pour utiliser le numéro de référence qui vous est attribué (numéro de la mère distinct de celui du père), car le **reçu fiscal de fin d'année sera émis au nom de la personne associée au numéro de référence**. Vous devez inscrire le numéro de référence sans espace lors de de l'enregistrement du nouveau fournisseur sur votre site bancaire.

Prendre note que **le numéro de référence est spécifique à un service de garde**. Un numéro de référence est octroyé pour chaque enfant d'une même famille. Lors d'un changement de service de garde, un nouveau numéro vous est attribué.

## Nomenclature des institutions bancaires pour les paiements par Internet

Banque Laurentienne	COMM SC. DES PATRIOTES (GARDE)
CIBC	C.S. Patriotes – Service Garde
TD	COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES - SERVICE DE GARDE
Scotia	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GD
BMO	CS Des Patriotes-Services de Garde
Desjardins	FR Commission scolaire des Patriotes - Service de garde
Desjardins	AN Commission scolaire des Patriotes - Daycare center
Banque Royale	COMM SCOL DES PATRIOTES-SERV GARDE
Banque Nationale	CS DES PATRIOTES SERVICE DE GARDE